

**PROGRAMME DE VEILLE 2018 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

**ALERTE N° 89 CONCERNANT PERNOD RICARD**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG publie depuis 1998 un code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations de l'AFG sur le gouvernement d'entreprise » (dernière mise à jour en 2018) et alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que la loi de sécurité financière du 1er août 2003 rend obligatoire l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC et demande aux sociétés de gestion d'indiquer les motifs pour lesquels elles ne les auraient pas exercés.*

✂

**PERNOD RICARD**

**DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 21 novembre 2018**

**RESOLUTIONS CONCERNÉES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

▪ **RESOLUTION 12 : Programme de rachat d'actions**

**Analyse**

La mention dans la résolution de précisions quant aux modalités selon lesquelles la société pourra réaliser, en période d'offre publique, des opérations de rachat de ses propres actions, autorisées dans la limite de 10% du capital, va dans le sens d'une meilleure transparence et d'une meilleure compréhension par les actionnaires des enjeux du vote de la résolution, conformément aux recommandations de l'AFG. Cependant, cette résolution constitue en toute hypothèse une mesure de défense contre les OPA qui contrevient à ces recommandations.

## Référence

### Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2018 : Titre I-C 1

L'AFG n'est pas favorable, et ce dans l'intérêt des minoritaires, à l'existence de dispositifs anti-OPA.

## GOVERNANCE

### 1 Composition du conseil de PERNOD RICARD (post AG)

Le conseil d'administration de PERNOD RICARD comportera, à l'issue de l'assemblée générale, hors représentant des salariés, 38,5% de membres libres d'intérêts en conformité avec les recommandations de l'AFG (en cas d'adoption des résolutions correspondantes).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin de mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Alexandre Ricard	Dirigeant	Non-libre d'intérêts	100%	M	46	FR	6	2020	1	0			
	Pierre Pringuet	Ancien Dirigeant	Non-libre d'intérêts	100%	M	68	FR	14	2020	0	4			M
	Stéphane Emery	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	100%	M	47	FR	1	2021	0	1			M
<input checked="" type="checkbox"/>	Ian Gallienne	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	47	FR	6	2022	1	4			M
	César Giron	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	56	FR	10	2020	0	1		M	
<input checked="" type="checkbox"/>	Martina Gonzalez-Gallarza	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	F	49	ES	6	2022	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Gilles Samyn	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	68	BE	4	2022	0	4	M		
	Veronica Vargas	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	F	37	ES	3	2021	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Patricia Barbizet		Libre d'intérêts	NA	F	63	FR	0	2022	0	5			
	Nicole Bouton		Libre d'intérêts	100%	F	70	FR	11	2019	0	1		P	P
	Wolfgang Colberg		Libre d'intérêts	100%	M	58	DE	10	2020	0	1	P	M	
	Anne Lange		Libre d'intérêts	100%	F	50	FR	2	2021	0	4			
	Kory Sorenson		Libre d'intérêts	100%	F	49	UK	3	2019	0	5	M		M
	Paul Ricard SA rep. par Paul-Charles Ricard	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	M	36	FR	6	2021	0	1			

### 2- Spécificités

- Les statuts de PERNOD RICARD comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de 10 ans.
- Les statuts de PERNOD RICARD comportent une limitation à 30% des droits de vote par actionnaire.
- Les fonctions de président et de directeur général ne sont pas séparées. La société n'a pas prévu d'introduire dans ses statuts la désignation d'un administrateur référent libre d'intérêts.

- Un pacte d'actionnaires (prévoyant notamment un droit de préemption et des dispositions en matière de vote) lie la Société Paul Ricard à Rafael Gonzalez Gallarza.

✂

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET